



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.30/2010/7
1^{er} décembre 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports

Cent vingt-quatrième session
Genève, 2-5 février 2010
Point 12 de l'ordre du jour provisoire

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2009-2014

Note du secrétariat¹

1. Le programme de travail reproduit ci-après est fondé sur le programme de travail pour la période 2009-2013 (ECE/TRANS/WP.30/2009/7), approuvé par le Groupe de travail à sa cent vingt et unième session (ECE/TRANS/WP.30/242, par. 40).
2. À sa soixante-dixième session, tenue en 2008, le Comité des transports intérieurs a demandé à ses organes subsidiaires d'examiner leurs programmes de travail tous les deux ans. Toutefois, un tel arrangement n'empêchait pas les organes subsidiaires du Comité de modifier leurs programmes tous les ans si cela s'avérait nécessaire (ECE/TRANS/200, par. 120).

¹ En raison de restrictions financières, le présent document a été soumis par la Division des transports après la date limite officielle.

ACTIVITÉ 02.10: PROBLÈMES DOUANIERS INTÉRESSANT LES TRANSPORTS

Harmonisation et simplification des prescriptions relatives aux procédures de passage des frontières concernant les modes de transport intérieur et de transport intermodal

Exposé succinct:

- a) Élaboration et mise en œuvre et, s'il y a lieu, examen et modification des instruments juridiques internationaux;
- b) Simplification et harmonisation des formalités, des procédures et des documents administratifs.

Travail à faire:

Le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports mènera les activités décrites ci-après:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Examen des conventions et accords relatifs à la facilitation du passage des frontières sous les auspices du Groupe de travail afin d'assurer leur pertinence et leur mise en œuvre ainsi que leur cohérence par rapport à d'autres traités internationaux ou sous-régionaux, et de faire en sorte qu'ils répondent aux exigences des transports modernes et des contrôles aux frontières. Priorité: 1

Résultats escomptés en 2010:

Analyse de l'application des Conventions ci-après de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières: Convention TIR de 1975; Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières de 1982; Convention internationale pour faciliter le franchissement des frontières aux voyageurs et aux bagages transportés par voie ferrée de 1952; Conventions douanières relatives à l'importation temporaire des véhicules routiers privés (1954) et des véhicules commerciaux (1956);

- b) Étude de l'extension éventuelle à d'autres régions des Conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières, notamment sous l'angle juridique et administratif. Priorité: 2

Résultats escomptés en 2010:

Préparation et organisation d'ateliers régionaux et/ou nationaux, éventuellement en coopération avec la CESAP, la CEA et la CESA, et d'autres organisations des Nations Unies et organisations internationales compétentes, sur l'application des Conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières, notamment en Asie, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient;

c) Étude des questions douanières afin de simplifier les formalités et les documents douaniers dans le domaine des transports, en recourant principalement à l'échange de données informatisé. Priorité: 1

Résultats escomptés en 2010:

Analyse et révision des dispositions de nature à la fois stratégique et technique de la Convention TIR, notamment celles qui concernent le système de garantie afin d'en améliorer le fonctionnement et l'efficacité pour les partenaires du secteur public et du secteur privé dans le système TIR;

Poursuite des travaux de la phase III du processus de révision TIR, axée sur la révision du carnet TIR et l'instauration de dispositions relatives à un système douanier d'administration et de contrôle modernisé, fondé sur l'échange de données informatisé;

d) Étude de mesures concrètes, juridiques et autres, pour lutter contre la fraude fiscale résultant de la simplification des procédures douanières et autres formalités au passage des frontières, comme le régime TIR, y compris l'examen périodique de l'application de la résolution n° 220 (prévention de l'usage abusif par les trafiquants de stupéfiants des régimes douaniers de transit des marchandises). Mise en place de mécanismes et de procédures administratives pour l'échange régulier d'informations avec d'autres organisations gouvernementales ou non gouvernementales en vue de lutter contre ce type de fraude. Priorité: 1

Résultats escomptés en 2010:

Élaboration d'instruments et de mesures propres à améliorer la coopération internationale entre les Parties contractantes à la Convention TIR de 1975 et les organisations nationales et internationales concernées, en vue d'empêcher la fraude;

Échange, entre les autorités douanières des Parties contractantes aux Conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières, de renseignements sur les abus, afin de définir des mesures visant à lutter contre ceux-ci;

e) Analyse des difficultés concernant les formalités de passage des frontières en vue de définir des procédures administratives propres à les éliminer. L'analyse portera sur les contrôles sanitaires, phytosanitaires, vétérinaires et de qualité, l'application des normes, les contrôles de sûreté publique, etc., y compris les moyens de promouvoir la mise en œuvre et l'extension du champ d'application de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières de 1982 (Convention sur l'harmonisation). Priorité: 1

Résultats escomptés en 2010:

Suivi de l'application de l'annexe 8 de la «Convention sur l'harmonisation» sur le transport international par route au niveau national. Échange de renseignements sur les meilleures pratiques dans ce domaine;

Mise au point d'une nouvelle annexe 9 à la «Convention sur l'harmonisation» relative à la facilitation du passage des frontières dans le transport international de marchandises par chemin de fer, en coopération avec le Groupe de travail des transports par chemin de fer;

f) Étudier les instruments juridiques de la CEE dans le domaine de la facilitation du passage des frontières en vue de recenser les éléments additionnels concernant la sûreté des chaînes mondiales d'approvisionnement qui pourraient être incorporés dans ces accords, s'il y a lieu. Priorité: 1

Résultats escomptés en 2010:

Étude des conséquences du Cadre de normes SAFE de l'OMD pour les instruments juridiques de la CEE dans le domaine de la facilitation du passage des frontières.

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

g) Examen de l'annexe 10 de la Convention TIR sur un système de contrôle international informatisé des carnets TIR. Priorité: 2

Résultats escomptés en 2010:

Contribuer à l'élaboration d'un exemple de pratique optimale concernant la mise en œuvre de l'annexe 10 de la Convention TIR au niveau national.
